MARCHES POUR LA VIE



Zurich 2026

TOGETHER FOR LIFE ! LA SUISSE AU RENDEZ-VOUS

Malgré l'interdiction, prononcée par la ville de Zurich, pour la sixième année consécutive, de manifester dans le centre-ville, les organisateurs suisses ont tenu bon et organisé une nouvelle marche pour la Vie outre-Jura.

La 16e édition de la Marche pour la vie s'est tenue le samedi 19 septembre 2026 à Zurich-Oerlikon sous la devise « Together for Life ! » (Ensemble pour la vie !). L'un des objectifs visés était de mettre en évidence la responsabilité des parents face aux grossesses inattendues et la nécessité du soutien aux mères et pères concernés. Cette année, un accent particulier a été mis en évidence sur la responsabilité des pères dès la conception de l'enfant et pour accueillir la vie.

Le rassemblement a eu lieu dès 14h00 sur la place du marché de Zurich-Oerlikon où plusieurs oratrices et orateurs ont pris la parole. Ensuite, la marche s'est déroulée dans les rues de Zürich-Oerlikon. Elle était encadrée par les forces de l'ordre en raison de la présence de contre-manifestants. Selon les estimations, entre 1 000 et 2 200 personnes ont participé à cette marche.

Le comité organisateur a déploré la décision de la Ville de Zurich de rejeter, pour la sixième année consécutive, l'autorisation de manifester dans le centre-ville, dénonçant une restriction disproportionnée de la liberté de réunion et d'expression.

L'association a mis en avant les statistiques de l'Office fédéral de la statistique recensant **12 301 avortements en Suisse** pour l'année 2025, plaidant pour un renforcement de l'aide et du soutien aux femmes, aux hommes et aux familles confrontés à des grossesses imprévues ou conflictuelles.

ACTUALITÉS MONDE

CLASSÉ "ANTI-DROITS"

Pour son opposition à l'avortement, sa défense du mariage entre un homme et une femme, et son refus de l'idéologie du genre, la Conférence des évêques catholiques d'Angleterre et du Pays de Galles a été classée organisation « anti-droits » par Amnesty International UK (classement annulé après de vives réactions). Plusieurs associations pro-vie, des centres d'aide aux femmes enceintes, des médias chrétiens, mais aussi des mouvements féministes critiques de l'idéologie du genre ont subi le même traitement.

UN CARDINAL AU PARLEMENT

le 15 juillet 2026 au Parlement européen, dans le cadre d'un colloque sur les relations entre l'Europe et l'Afrique, le cardinal Robert Sarah a dénoncé la colonisation idéologique de l'Afrique au nom de l'avortement, de l'idéologie du genre et des droits dits "sexuels et reproductifs".

BRAS DE FER JURIDIQUE AU KENYA

En mars 2022, un tribunal avait annulé deux inculpations et qualifié l'accès à l'avortement de droit fondamental. Mais, le 24 avril, une cour d'appel du Kenya a infirmé cette décision. Au Kenya, la Constitution de 2010 autorise à pratiquer une IVG quand la vie ou la santé de la mère sont en danger. Toutefois, le code pénal continue à l'interdire.

MOBILISATION GÉNÉRALE !

Suite au placardage d'autocollants sur la façade du Palnning Familial de Strasbourg, Aurore Berger, Ministre déléguée a décrété la « mobilisation générale » face aux actions anti-avortement

SUR LES ONDES

Choisir la Vie poursuit son travail de diffusion en partenariat avec Radio Maria.

Depuis le mois de septembre, le Docteur Geneviève Bourgeois, responsable de notre antenne "Nos mains ne tueront pas", compe-parmi les intervenants de la grande famille de Radio Maria. Médecin gériatre, elle abordera **les soins palliatifs et les enjeux de la fin de vie**.

Ecoutez et partagez ces liens !

www.radiomaria.fr/soins-palliatifs-et-de-la-fin-de-vie/



PAGE 2
LA JEUNESSE POUR LA VIE

PAGE 3
LOI FIN DE VIE : ÉPILOGUE

PAGE 3
LÉON XIV EN PROPHÈTE

PAGE 4
ZURICH EN MARCHE

OCTOBRE 2026
#120

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION

CHOISIR LA VIE

AGENDA

17 janvier 2027 :

Marche pour la Vie

Notez bien dans vos agendas le grand rendez-vous annuel pour la défense de la dignité humaine. La Marche pour la Vie se tiendra une nouvelle fois à Paris.

3 octobre 2026 :

Assemblée générale

Le samedi 3 octobre a eu lieu l'assemblée générale au 70 bld St Germain -75005 Paris. Michel Hermenjat, auteur de plusieurs ouvrages (dont « Cet enfant qui m'a manqué ») a donné une conférence.

25 novembre 2026 :

Journée au Parlement européen

Notre association participera au débat du 25 Novembre 2026 intitulé « *Les causes de la dénatalité et de l'infertilité en Europe* », organisé par Femina Europa conjointement avec Laurence Trochu, députée européenne, Groupe ECR - Conservateurs et Réformistes Européens

SOS FEMMES ENCEINTES

JE SOUTIENS !

GRÂCE À VOS DONS, AIDEZ-NOUS À MENER NOS ACTIONS POUR SAUVER DES VIES !

Chacune de nos actions à un coût. Sans votre générosité, elles ne pourraient être réalisées ! Merci pour chaque bébé sauvé !

Don défiscalisable.

www.choisirlavie.fr

Bulletin d'informations publié par l'association Choisir la Vie - 70 bd Saint-Germain 75005 Paris Tél. 06 72 01 53 31 - E-mail : info@choisirlavie.fr - www.choisirlavie.fr.

Commission paritaire : 1008 G 88447 - N° ISSN : 1250-4807 - Directrice de la publication : Cécile Edel - Rédaction et mise en page : : Armel de Sansal - Imprimé en France - Tirage : 2 000 exemplaires



© William Vallée

ÉDITO

Geneviève Bourgeois
Choisr la Vie

IL EST TOUJOURS TEMPS D'ESPÉRER !

Chers amis adhérents de notre belle association, défenseurs de la vie de tous horizons et simples lecteurs occasionnels, ces dernières années, les forces destructrices s'acharnent contre la Vie. 2017 : délit d'entrave à l'IVG. 2021 : créations d'embryons chimériques pour la recherche. 2024 : constitutionnalisation de l'IVG. 2025 : hausse notable du nombre d'avortements... Ces lois mortifères prennent dorénavant un nouveau tournant à l'autre pôle de la vie, avec, en 2016, la sédation profonde et continue jusqu'au décès puis, **en. 2026, le suicide assisté et euthanasie qui s'ajoutent à cette trop longue liste.**

Après un troisième passage à l'Assemblée nationale, le Sénat s'est désolidarisé de la mascarade législative qui permettait de faire passer la loi en force. La Commission paritaire compétente n'avait pas de vrai représentativité, l'Assemblée nationale a donc eu le dernier mot et la loi a été ratifiée et validée par le Conseil constitutionnel (lire en page 3)

J'avais un an quand l'association Choisir la Vie a été fondée... et nous combattons encore ces lois destructrices. **C'est le combat d'une vie, c'est le combat pour la Vie, pour tant de vies...**

Est-il donc encore temps d'espérer ? Notre Saint Père le Pape Léon XIV est venu nous le dire, avec autorité et tant d'encouragements (lire en page 3). Oui, il est temps ! Car, vous le savez bien, pour une seule vie sauvée, tous nos efforts sont justifiés. Et il y a des vies sauvées ! Certes, elles ne sont pas médiatisées, mais ces petits cœurs palpitants rescapés et ces mains anciennes raffermies par l'espoir que donnent nos combats et nos accompagnements sont bien là et donnent silencieusement un sens véritable à notre lutte.

Chers amis, l'heure est au témoignage. Depuis 3 ans, des femmes et des hommes courageux qui ont vécu l'avortement de leur enfant se lèvent pour dire les pressions subies, la peine qui surgit, le long chemin de guérison. D'autres disent la joie d'être parents quand ils ont été accompagnés, alors que la tentation d'avorter était grande. Des patients ayant bénéficié de soins palliatifs ou ayant accompagné un proche dévoilent leur intimité pour dire la beauté de la vie vécue jusqu'au bout malgré la tristesse. Des soignants de terrain se lèvent pour révéler le sens de leur mission quotidienne, les efforts et les joies de l'accompagnement. Ces témoignages montrent la réalité : la mort n'est pas un interrupteur qu'on actionne sans laisser de traces. La mort ne soulage pas. Ces témoignages permettent d'entrevoir d'autres chemins : l'écoute, le soin, l'entraide qui sont bien plus que des jolis mots de notre vocabulaire.

Chers amis, témoignez, relayez les témoignages et aidez nous à faire entendre ces voix pour que notre société revienne à l'humanité. Montrons ensemble la réalité du terrain et que les français sont toujours là pour accompagner leurs semblables : Inscrivons dès maintenant ce rendez-vous incontournable des consciences dressées : **Marchons pour la Vie à Paris le 17 janvier 2027.**



© William Vallée



© William Vallée





FOCUS

JEUNESSE POUR LA VIE

LA RELÈVE AGIT DÉJÀ

Cette année encore, la défense de la vie a pu compter sur une mobilisation très encourageante : celle des jeunes (photos ci-dessus) ! De plus en plus nombreux (et nous ne pouvons que nous en réjouir !) à vouloir s'engager concrètement, des jeunes bénévoles se sont mobilisés aux côtés de Choisir la Vie, notamment dans le sud de la France, à Fréjus et Saint-Raphaël..

Au fil de l'année, nos jeunes adhérents ont participé à de nombreuses actions de terrain : distributions de tracts auprès des passants, diffusion de documents dans les églises, participation à des campagnes d'affichage... Ces initiatives ont notamment été menées à l'occasion des Veillées pour la Vie et de la Journée nationale pour la Vie, célébrée à l'occasion de la fête des Mères, le dimanche 31 mai 2026.

Aller à la rencontre

Ces actions ont été bien davantage qu'une simple distribution de tracts. Elles ont été aussi l'occasion d'aller à la rencontre des personnes, d'échanger, d'écouter leurs interrogations et parfois aussi de débattre. Dans la rue, les discussions ont naturellement porté sur l'avortement, mais aussi sur l'euthanasie et sur les enjeux du projet de loi qui a marqué l'actualité cette année. Ces échanges, parfois passionnés, ont permis aux jeunes de mieux comprendre les objections rencontrées et d'apprendre à argumenter avec calme, conviction et respect. Pour eux, cette expérience a été particulièrement formatrice. Oser aller vers les autres, engager la conversation avec des inconnus, répondre aux questions et défendre ses convictions dans le dialogue : autant d'occasions de prendre confiance et de découvrir que chacun peut, à son niveau, contribuer à faire avancer la cause du respect de la vie.

Une mobilisation pleine d'espérance

Voir des jeunes donner ainsi de leur temps et de leur énergie pour défendre la vie est une véritable source d'espérance. Dans une société où les questions de bioéthique sont souvent présentées comme définitivement tranchées, leur engagement montre au contraire qu'une nouvelle génération souhaite réfléchir, se former et prendre part au débat.

Leur présence sur le terrain est précieuse : **elle témoigne que la défense de la vie n'est pas seulement l'affaire des générations précédentes.** Elle concerne chacun d'entre nous, et les jeunes ont toute leur place dans ce combat. Cette mobilisation a également permis de faire naître une dynamique appelée à se poursuivre. Un groupe national de jeunes de Choisir la Vie est en cours de constitution afin de permettre à ceux qui le souhaitent de se retrouver, de se former et de participer ensemble aux différentes actions de l'association.

Et si vous nous rejoigniez ?

Vous êtes jeune et vous souhaitez, vous aussi, vous engager concrètement pour la défense de la vie ? Vous avez envie de participer à des actions de terrain, de distribuer des tracts, d'organiser des campagnes ou simplement de rencontrer d'autres jeunes qui partagent cette volonté de défendre la dignité de toute vie humaine ? N'hésitez pas à contacter Choisir la Vie : info@choisirlavie.fr

Et si vous avez des compétences particulières en communication, réseaux sociaux, vidéo ou création de contenus, **vous pouvez également rejoindre l'équipe communication de l'association.** La mobilisation de cette année nous le montre : la jeunesse est prête à s'engager pour la vie. À nous de lui donner les moyens de le faire !

Cécile EDEL

ACTUALITÉS

LOI FIN DE VIE

UNE MASCARADE LÉGISLATIVE

Débattue entre 2023 et 2026, la loi dite sur "l'aide à mourir", qui autorise le recours au suicide assisté ou à l'euthanasie (en cas d'incapacité à prendre le produit seul), a fini par se faire une place dans notre arsenal législatif mortifère.

Les différents aléas politiques ont permis de la retarder, mais pas de l'éviter. En 2026, l'Assemblée nationale a balayé d'un revers de main tous les amendements qui tentaient de placer des gardes fous. Le Sénat, de son côté, avait d'abord modifié le texte pour le tourner en obligation d'accès aux soins palliatifs. Puis, il l'a une nouvelle fois modifié pour contrer l'aide active à mourir. Après un troisième passage à l'Assemblée nationale, le Sénat s'est désisté de cette mascarade législative, la commission paritaire ne pouvant se prévaloir d'une vraie représentativité. L'Assemblée nationale a donc eu le dernier mot et la loi est passée. C'est l'une des plus libérales, avec le délai minimum le plus court du monde (48h). Quelques garde fous ont tenu : le produit ne peut pas être administré dans n'importe quel lieu comme c'était initialement prévu, et il n'y a pas (pour l'instant) de délit d'entrave.

Toute personne majeure résidant régulièrement en France peut y recourir en cas de pathologie grave et incurable engageant le pronostic vital, avec souffrance jugée réfractaire, qu'elle soit physique ou psychique. À partir d'une demande, qui n'a pas besoin d'être écrite, un médecin prend la décision de la valider ou non, avec un soignant participant au traitement et un spécialiste de la pathologie, qui n'a pas besoin de voir le patient. Une commission potentiellement réduite à deux professionnels peut contrôler la décision, en cas de saisine. **La famille n'a aucun moyen de recours avant le geste.** La décision du médecin ne peut-être contestée que par le malade lui-même, ou son tuteur s'il est protégé. Les Conseils de l'Ordre se sont insurgés, la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs), un grand nombre de psychiatres et de médecins ont fait part de leur opposition, rien n'y a fait ! La promulgation de la loi le 18 août 2026 (journal Officiel du 19/08/2026) a tout de même tenu compte des remarques du Conseil constitutionnel qui a préconisé la possibilité d'objection de conscience pour les établissements privés, dans le cas ou un établissement public proche remplit cette fonction.

ÉMISSION

Décryptage

L'ENFANT DE REMPLACEMENT

Michel Hermenjat, invité de notre assemblée générale du 3 octobre, a participé à une émission sur Radio Maria, le 16 mars dernier. L'émission s'est appuyée notamment sur les ouvrages "L'enfant de remplacement" de Maurice Porot et "Cet enfant qui m'a manqué" de Michel Hermenjat.

Le message s'adresse à tous nos adhérents. N'hésitez pas à relayer cette émission de 44 minutes, qui aborde la question des enfants qui naissent après la perte d'un enfant précédent, ou dans le contexte d'une grossesse marquée par le deuil d'un frère ou d'une sœur qui n'a pas vécu. En effet l'enfant peut, parfois, sans que les parents en aient conscience, être investi d'une place particulière : « remplacer » celui qui est mort ou celui qui manque. Cela peut avoir des conséquences sur son identité, son sentiment d'être pleinement lui-même, et sur sa relation avec ses parents.

Le témoignage et la réflexion de Michel Hermenjat permettent surtout de comprendre la souffrance silencieuse que peut porter un enfant lorsqu'il sent qu'une attente particulière pèse sur lui. L'émission invite à reconnaître cette histoire familiale, à mettre des mots sur le deuil et à permettre à l'enfant de trouver sa propre place, sans être chargé de vivre à la place d'un autre. Cette émission est particulièrement intéressante pour éclairer la question du deuil, celle de la transmission familiale, de la place de chaque enfant et de la nécessité d'accueillir chaque vie comme unique

radiomariafrance/choisir-la-vie-2026-03-16

Léon XIV : prophète en notre pays



Avec autorité et une grande profondeur, le pape Léon XIV a très clairement affirmé le caractère sacré et inviolable de la Vie humaine, "Dès les premiers instants dans le ventre de sa mère et jusqu'à son dernier souffle". À Paris, à Lourdes comme à Metz, le souverain Pontife a insisté sur cette dimension et mis en garde contre les dangers que les atteintes à la vie font peser sur le corps social tout entier. Il a aussi encouragé les chrétiens à s'engager et à prendre le plus grand soin de leurs semblables.

Sur le sujet très actuel de la fin de vie, le pape a affirmé à Lourdes : **"La tentation de donner la mort doit être rejetée (...) Ce qui est légal n'est pas nécessairement moral".**

Au palais de l'Elysée, devant le Président de la Réublique : "*Je réaffirme avec force que la protection du droit à la vie constitue le fondement incontournable de tout autre droit humain.*"

www.pape-france.fr

CONFÉRENCE



Avortement : Et l'homme dans tout ça ? La conférence donnée à l'occasion de notre assemblée générale par Michel Hermenjat, auteur de "*Cet enfant qui m'a manqué, Parole d'homme face à l'avortement*", (Éditions Première Partie) est accessible en ligne sur You Tube.

www.youtube.com/@Will75015